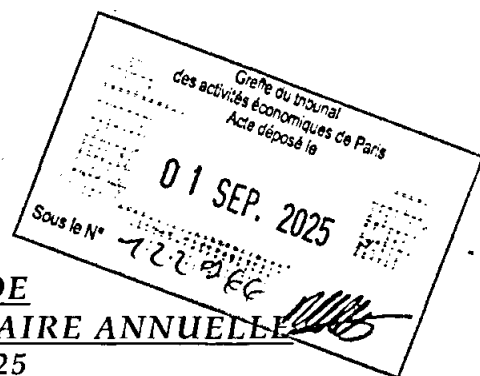


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/09/2025 - 122944 - 2012 B 17798 - 753 342 880 - A-S-M VENISE

SARL ASM VENISE
Au capital social de 2.000 Euros
Siège Social : 11, rue Gonnet
75011 Paris
RCS Paris 753 342 880 - (2012 B 17798)



PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 26 Juin 2025

Les Associés de la SARL ASM VENISE, au capital de 2.000 Euros divisés en 100 parts sociales de 20,00 Euros chacune, dont le siège social se situe au : 11, rue Gonnet - 75011 Paris - se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle audit siège, sur convocation de la gérance, ainsi que chacun le reconnaît.

La séance est ouverte à Onze Heures sous la Présidence de Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh, Gérant.

Étaient Présents :

- Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh, Propriétaire de Quarante-Deux Parts Sociales, ci . . . 42 Parts
- Mr. ISTAFANOUS Stéphane Maher, Propriétaire de Quarante et Une Parts Sociales, ci . 41 Parts
- Mr. BOULUS Fayek, Propriétaire de Dix Sept Parts Sociales, ci 17 Parts

TOTAL Des Parts Représentées : CENT, ci 100 Parts

Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh, déclare relever la Gérance de l'obligation de convocation par lettre recommandée et tenir pour valable la convocation qui lui a été faite verbalement. L'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

Mr. Le Président rappelle que l'Ordre Du Jour de l'Assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- Conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs,
- Quitus à la Gérance,
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des Associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions, suivantes figurant à l'Ordre Du Jour :

I.S

I.S

B.F

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'Activité de la Société, et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus à Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats de l'exercice social se traduisent par un Bénéfice Net Comptable après déduction de l'impôt de 10.098 Euros, décide de l'affecter intégralement au poste « *Autres Réserves* ».

L'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé à la distribution de dividende au cours du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

Quatrième Résolution

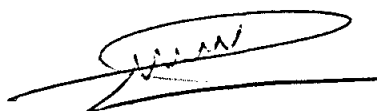
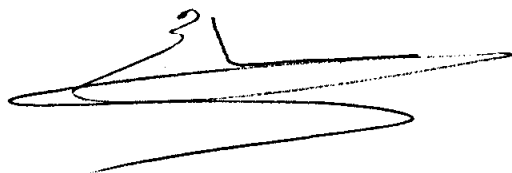
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

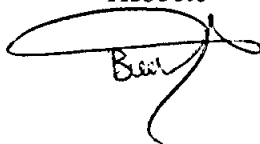
L'Ordre Du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures. De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Associés.

Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh
Associé-Gérant

Mr. ISTAFANOUS Stéphane Maher
Associé



Mr. BOULUS Fayek
Associé



SARL ASM VENISE
Au capital social de 2.000 Euros
Siège Social : 11, rue Gonnet
75011 Paris
RCS Paris 753 342 880 - (2012 B 17798)

RAPPORT DE GESTION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 26 Juin 2025

Monsieur,

Je vous ai convoqué, conformément aux dispositions légales et réglementaires à l'effet de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2024, ainsi que les comptes et bilan dudit exercice social soumis à votre approbation.

Pour votre information, je vous ai déjà adressé le présent rapport ainsi que tous les documents prescrits par la Loi, savoir :

- Le Bilan et ses annexes,
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Je vous indique que les comptes et le Bilan sont établis selon les normes comptables en vigueur depuis le Premier Janvier 1984.

Compte-rendu de la Gestion, ainsi que de l'activité de la Société durant l'exercice social

Au préalable, je vous signale que notre société n'a rien modifié de son activité antérieure et qu'aucun changement de méthodes d'évaluation n'est intervenu pendant l'exercice.

Le Bilan qui vous est présenté fait ressortir une comparaison par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice social, les *Produits d'Exploitation* se sont élevés à 131.979 Euros, contre 118.625 Euros.

Vous noterez également qu'au cours de l'exercice considéré les *Charges d'Exploitation* se sont élevées à 119.556 Euros, contre 114.151 Euros.

De sorte que le *Résultat d'Exploitation* est de 12.423 Euros.

Je vous donne ci-après la ventilation de nos charges d'exploitation, par principales rubriques, dans un tableau comparatif pour vous permettre de procéder à des comparaisons valables.

I. S

TABLEAU DES CHARGES

Détail des Charges	2024	2023	%
Achats de Marchandises	30 979	26 573	16,58
Autres Charges Externes	28 807	24 379	18,16
Impôts, Taxes & versements assimilés	686	687	-0,15
Rémunération du Personnel	40 045	43 739	-8,45
Charges Sociales	14 476	15 432	-6,19

Nous n'avons pas enregistré de *Produits Financiers*, seulement des *Charges Financières* pour un montant de 543 €uros.

Nous n'avons pas enregistré de *Produits Exceptionnels*, ni de *Charges Exceptionnelles*.

Des détails ci-dessus et du bilan arrêté au 31 Décembre 2024, il résulte :

Un total des Produits, pour	131 979 €
Un total des Charges, pour	-119 556 €
Résultat d'Exploitation	12 423 €
Produits Financiers	0 €
Produits Exceptionnels	0 €
Charges Financières	-543 €
Charges Exceptionnelles	0 €
Bénéfice avant Impôts	11 880 €
Impôts sur les Bénéfices	-1 782 €
Bénéfice Net Comptable	10 098 €

Affectation des Résultats

Je vous propose d'affecter le *Bénéfice Net Comptable* de l'exercice, soit un montant de :
10.098 €uros, au compte « Report à Nouveau Créditeur ».

Convention de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

Mr. ISTAFANOUS Simon Sameh
Gérant



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le :	01/01/2024	et clos le :	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre :					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case :					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL ASM VENISE MEGALLI					
SIRET	7	5	3	3	4
Adresse du principal établissement :				Mél :	
11 RUE GONNET 75011 PARIS					
Ancienne adresse en cas de changement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
RESTAURATION RAPIDE				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal	0
Bénéfice imposable à 15 %				11 880	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :	
Tél :				Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Lieu :	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire: Monsie ISTAFANOUS GERANTE	
Prestataire :				Signature :	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASM VENISE		Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		11 RUE GONNET		75011 PARIS				
SIRET		7 5 3 3 4 2 8 8 0 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le 31 12 2024				
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions				
		1		2				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	84 000	012		84 000
			Autres *	014	3 714	016	3 714	
	Immobilisations corporelles *			028	20 466	030	15 822	4 644
	Immobilisations financières * (1)			040	1 680	042		1 680
	Total I (5)			044	109 860	048	19 536	90 324
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	718	062		718
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	3 470	086		3 470	
	* Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	4 188	098		4 188		
Total général (I + II)				110	114 047	112	19 536	94 511
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			2 000	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136			10 098	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			12 098	
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			15 649	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	3 850	)	172	11 599
	Comptes courants d'associés			173			55 166	
	Autres dettes			175				
	Produits constatés d'avance			174				
Total III				176			82 414	
Total général (I + II + III)				180			94 511	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ASM VENISE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	131 979	
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	131 979
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	30 117
Variation de stocks (marchandises) *				236	215	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	3 084	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	28 807	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	554	244	686	
Rémunérations du personnel *				250	40 045	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 476	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, et 3 du CGI)		255		254	2 125	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	119 556	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	12 423
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
				294	543	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 782
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	10 098
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 098	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	1 782		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
			330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		
			JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art. 44 quindécies A *	181		
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	11 880	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	11 880	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ASM VENISE						Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	84 000	402		404		406	84 000	
	Autres	410	3 714	412		414		416	3 714	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	12 570	442		444		446	12 570	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 896	472		474		476	7 896	
Immobilisations financières		480	1 680	482		484		486	1 680	
TOTAL		490	109 860	492		494		496	109 860	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	3 714	502		504		506	3 714	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	10 144	532	932	534		536	11 076	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 553	562	1 193	564		566	4 747	
TOTAL		570	17 411	572	2 125	574		576	19 536	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise ASM VENISE			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	13 222
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	4 622
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ASM VENISE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2024** et clos le : **31/12/2024** Données en nombre de mois **1** **2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	2.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	
---	-----	--

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	4	
SIREN		7	5	3	3	4	2	8	8	0
Dénomination de l'entreprise ASM VENISE										
Adresse (voie) 11 RUE GONNET										
Code postal		7	5	0	1	1	Ville PARIS			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES		902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903	3				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES		904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903		905	3.00				TOTAL DES LIGNES 902 + 904		906	100.00
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :										
Forme juridique				Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions		
Adresse N°				Voie						
Code postal				Commune				Pays		
Forme juridique				Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions		
Adresse N°				Voie						
Code postal				Commune				Pays		
Forme juridique				Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions		
Adresse N°				Voie						
Code postal				Commune				Pays		
Forme juridique				Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention				Nb de parts ou actions		
Adresse N°				Voie						
Code postal				Commune				Pays		
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		MR		Nom de famille		ISTAFANOUS		Prénom(s)		SIMON SAMEH
Nom d'usage				% de détention		42.00		Nb de parts ou actions		42
Naissance : Date		29/12/1965		N° Département		99		Commune		EL MINIA
				Pays		EG				
Adresse : N°		3		Voie		AVENUE GEORGES CLEMENCEAU				
Code postal		94700		Commune		MAISONS ALFORT		Pays		FR
Titre (2)		MR		Nom de famille		ISTAFANOUS		Prénom(s)		STEPHANE MAHER
Nom d'usage				% de détention		41.00		Nb de parts ou actions		41
Naissance : Date		31/12/1963		N° Département		99		Commune		EL MINIA
				Pays		EG				
Adresse : N°		114		Voie		AVENUE GAMBETTA				
Code postal		94700		Commune		MAISONS ALFORT		Pays		FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	MR	Nom patronymique	BOULUS	Prénom(s)	FAYEK ELKOMOUS
Nom marital		% de détention	17.00	Nb de parts ou actions	17
Naissance :	Date	N° Département	99	Commune	BANI SOUWAIF
				Pays	EG
Adresse :	N°	Voie	RUE		
	Code Postal	Commune	BANI SOUWAIF	Pays	EG
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 7 5 3 3 4 2 8 8 0

Dénomination de l'entreprise ASM VENISE

Adresse (voie) 11 RUE GONNET

Code postal 7 5 0 1 1

Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD